

Festival
Clermont-Pépin

Edition 2020

PROSPECTUS



Date limite d'inscription: 13 mars 2020

www.festivalclermontpepin.org



Coordonnées du Festival

Téléphone : 418 227-6356
Adresse : Festival Clermont-Pépin
C.P. 271
Saint-Georges (Québec)
G5Y 5C7
Courriel : festivalclermontpepin@gmail.com
Site Web : www.festivalclermontpepin.org

Calendrier du Festival

Date limite d'inscription : 13 mars 2020
Âge limite au 1^{er} avril 2020 : 21 ans
Éliminatoires : Samedi le 2 mai 2020
Heures à confirmer
Gala des finalistes : Dimanche le 3 mai 2020
8 h 30 à 17 h 00
(Sujet à aménagement selon les besoins)
Lieu* : Centre culturel Marie-Fitzbach
250, 18^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 4S9

Présentation et objectifs du Festival

C'est en 1985 que Sœur Thérèse Fillion s'associe à MM. François Fréchette et Raymond Lessard pour créer un événement musical majeur ayant comme principal objectif d'encourager et de stimuler l'éclosion de nouveaux talents régionaux dans le domaine de la musique classique. De cette initiative naît le **Concours de musique Clermont-Pépin** en l'honneur de ce grand compositeur beauceron, gagnant de nombreux prix prestigieux et dont la carrière en musique fut des plus prolifiques.

Au fil des ans, le concours jouit d'une excellente réputation, tant au niveau de la qualité de ses participants que par sa solide organisation. Cette notoriété le porte à s'ouvrir à tout le Québec. Chaque année, des juges de haut calibre sont invités à venir écouter et commenter les prestations de tous ces jeunes talents. Près de 10 000 \$ sont remis en médailles, trophées et bourses aux gagnants des différentes catégories en guise de récompense et d'encouragement.

L'édition 2011 marque un véritable changement de cap et, pour souligner davantage ce renversement, le concours rafraîchit son image et devient le **Festival Clermont-Pépin**. Le concours classique se transforme en festival de musique!

Malgré cette transformation, l'éclosion de nouveaux talents demeure toujours le but premier du Festival, mais la direction veut élargir ses horizons à une plus grande variété musicale. Elle espère aussi promouvoir les nombreux bénéfices qu'apporte une participation à un tel événement.

- | | |
|---------------------------------|---|
| POUR LES PROFESSEURS... | Quelle stimulation de voir évoluer son élève!
Quel défi de se perfectionner!
Quelle joie d'enseigner et de transmettre sa passion! |
| POUR LES PARTICIPANTS... | Quelle stimulation de pratiquer dans un but précis!
Quel défi de se présenter devant juges et public!
Quelle joie de se dépasser et d'aller au bout de soi! |
| POUR LES PARENTS... | Quelle stimulation d'entendre jouer son enfant!
Quel défi d'encourager sa démarche artistique!
Quelle joie de le voir réussir, se perfectionner et grandir! |

Le masculin est utilisé comme genre générique.

Description des catégories

Le Festival Clermont-Pépin est ouvert à plusieurs genres musicaux. Les musiciens régionaux s'adonnant au classique et/ou au populaire pourront faire l'expérience d'un concours qui a pour but premier d'encourager et de développer la fibre artistique de Chaudière-Appalaches. Les adeptes des instruments à cordes et à vent, des percussions, du chant et du piano sont fortement encouragés à s'inscrire pour vivre une expérience personnelle des plus enrichissantes, ne serait-ce que pour être applaudis par un public.

Le Festival regroupe ses participants en trois grandes catégories : **privée, publique et provinciale**. Les critères d'admission pour chacune sont les suivants :

CATÉGORIE PRIVÉE

Ouverte aux jeunes d'âge scolaire (primaire, secondaire ou collégial), résidant sur le territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) et suivant des cours privés. Les élèves inscrits au Conservatoire à temps partiel et fréquentant une école de la CSBE font partie de cette catégorie. Au besoin, les trames sonores sont acceptées pour cette catégorie. Notez que les élèves de niveau collégial doivent être inscrits dans un programme ne touchant pas à la musique (preuve d'inscription à l'appui). La 12^e année est ajoutée pour permettre une année de répertoire aux élèves ayant terminé leur programme à l'école préparatoire de musique Anna-Marie Globenski.

Styles de musique : classique ou populaire.

Si le répertoire comprend une pièce classique et une pièce populaire, l'inscription doit se faire en populaire.

Volets : solo, groupe, composition, prélude et folklore (la catégorie concerto n'est pas ouverte en piano).

CATÉGORIE PUBLIQUE

Ouverte aux jeunes d'âge scolaire étudiant et résidant sur le territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, fréquentant un établissement de niveau primaire ou secondaire, mais ne suivant pas de cours privés avec l'instrument sous lequel ils s'inscrivent. Au besoin, les trames sonores sont acceptées pour cette catégorie.

Styles de musique : classique ou populaire.

Volets : solo, groupe, composition, prélude et folklore.

CATÉGORIE PROVINCIALE

Ouverte aux jeunes résidant au Québec, de niveau primaire et secondaire. Dans cette catégorie, les élèves seront classés selon leur niveau d'études musicales. Les musiciens de cette catégorie suivant un parcours enrichi devront s'inscrire à la section : **Brio**. Ils pourront alors se mesurer à des concurrents de leur niveau. (ex : conservatoire, programme musique/études, etc.)

Styles de musique : classique ou populaire.

Volets : solo, groupe, composition et folklore.

*Note : Pour toutes les catégories, les regroupements en cohortes se feront après réception de toutes les inscriptions. Ils reposeront principalement sur l'expérience musicale, mais tiendront également compte, dans une moindre mesure, de l'âge des participants. Les organisateurs du festival se réservent la possibilité de regrouper deux styles musicaux. Aux fins du festival, le terme populaire est défini comme suit : **musique de film, jazz ou chansonnier**. Sont exclus les styles rock (Dans le doute, contactez les organisateurs du festival pour approbation de la pièce).*

Volets : Groupe, Composition, Folklore et Prélude

GROUPE

Ce volet est ouvert aux trois catégories, privée, publique et provinciale. Le nombre de musiciens acceptés dans le groupe peut varier de deux à dix personnes. Dans ce volet, les partitions sont acceptées.

Lors de la prestation, le groupe doit se présenter sans le professeur pour les diriger. Si dans un groupe, les membres étudient les uns au primaire et les autres au secondaire, le classement final se fera au secondaire.

Note : Pour ce volet, le groupe participant présente une seule pièce.

COMPOSITION

Ce volet est ouvert aux trois catégories, privée, publique et provinciale. Les participants doivent fournir une partition écrite de leur composition. Dans ce volet, les partitions sont acceptées.

Note : Pour ce volet, le participant présente une seule pièce.

****Le volet composition est ouvert aux trois catégories.
Nous regrouperons tous les compositeurs en un seul groupe.**
(voir Informations générales n°10)**

Volet Prélude

Ce volet est ouvert aux élèves des catégories privée ou publique.

Ce volet est offert à l'élève qui s'inscrit au Festival pour la première année.
L'élève ne joue qu'une pièce et peut utiliser sa partition.

Ce volet est une démarche pour apprendre à jouer devant ses pairs et devant public tout en allégeant les contraintes de mémorisation.

**** Nouveau ****

Volet folklorique

Pour les amoureux de traditions et de folklore le Festival Clermont-Pépin offre le volet intitulé **folklore**.

Cette catégorie accueillera les pièces chantées ou instrumentales. Les prestations sont ouvertes à une participation soliste ou en groupe.

Ce volet est ouvert aux trois catégories, privée, publique et provinciale. Une seule pièce est demandée dans ce volet et les partitions sont permises.

Les frais d'inscription sont les mêmes que ceux des catégories correspondantes, vous référer à la page 9 pour plus de précisions.

Trame Sonore :

Les trames sonores doivent maintenant nous être acheminées par courriel en format fichier MP3, à notre adresse en même temps que l'inscription.

Il est important de savoir qu'il n'y aura plus manipulation de clé USB ou CD pour ces trames lors du Festival.

Notez :Il est important d'identifier clairement le titre des pièces ainsi que l'ordre de défilement.

****CLASSEMENT****

La catégorie provinciale ouvre maintenant la section : **Brio**. Cette section est instaurée pour permettre aux musiciens de se mesurer à des participants de leur niveau. Nous y retrouverons les musiciens du conservatoire, des programmes musique/étude ou encore des musiciens qui interprètent des pièces de niveau supérieur* à leur année d'études. (*le Festival dirigera au besoin un élève vers la section Brio.)

Cette section comprend tout participant répondant à une (1) des caractéristiques suivantes :

- Inscrit à un Conservatoire de musique dans l'instrument présenté au Concours
- Inscrit à un programme musique/étude
- Inscrit dans la classe régulière mais qui interprète des pièces de niveau supérieur à son niveau d'études. Se référer au tableau au besoin. Des années d'expérience peuvent être ajoutées en équivalence pour reconnaître des années faites sur un autre instrument.
- Élève présentant une combinaison de plusieurs pièces pour « enrichir » son programme musical.
- Élève qui ne cadre pas dans les autres catégories tenant compte de son cheminement musical.

....

Âge au 31 mars 2020	Niveau de répertoire à partir duquel le classement sera dans la section BRIO
5 à 11 ans	2 degrés de plus /nombre d'années d'expérience
12 ans et plus	3 degrés de plus / nombre d'années d'expérience

Modalités d'inscription

Les pièces présentées lors des éliminatoires peuvent être interprétées de nouveau lors de la finale. Toutefois, les participants sont entièrement libres de choisir des pièces différentes pour chacun des événements.

- ÉLIMINATOIRES**
- Tous les participants doivent présenter deux pièces (à l'exception des volets groupe, composition, prélude et folklore)
 - Exécuter les pièces de mémoire (à l'exception des volets groupe, composition, prélude et folklore)
 - **Limite de temps alloué : 15 minutes**

- FINALE**
- Présenter une pièce
 - Exécuter la pièce de mémoire
 - **Limite de temps alloué : 10 minutes**

Toutes les prestations sont ouvertes au public.

L'inscription se fait par Internet seulement. Vous trouverez le formulaire d'inscription sur le site du Festival. **Si vous avez des difficultés lors de l'inscription, veuillez nous contacter.**

FRAIS D'INSCRIPTION (NON-REMBOURSABLES)

- Catégorie privée : soliste/composition/folklore 30\$
- Catégorie publique : soliste 30\$
- Catégorie provinciale* : soliste/composition/folklore 60\$
* *privée ou publique*

- Volet Groupe, catégories privée et publique : 15\$ par participant
- Volet Groupe, catégorie provinciale : 25\$ par participant

- Volet Prélude 10\$

Nouveau : Si un élève s'inscrit à 3 catégories et plus, ce même élève peut avoir 50% de rabais à partir de la 3^e catégorie. Ces inscriptions doivent avoir lieu dans une même année. Ce rabais s'applique à la catégorie la moins dispendieuse.

Un chèque ou un mandat postal couvrant les frais d'inscription devra suivre dans les quinze jours suivant votre inscription électronique.

Le chèque doit être fait à l'ordre du « **Festival Clermont-Pépin** ».

Un professeur qui présente plus d'un élève au Festival doit regrouper les frais d'inscription de chacun d'eux et envoyer un seul chèque couvrant la totalité des inscriptions avec une liste des élèves que couvre le chèque.

La confirmation de l'inscription se fera par courriel à la réception de votre chèque.

Advenant le besoin de changer une des pièces inscrites au programme, il est possible de le faire avant le 27 mars moyennant la somme de 15\$. Nous vous demandons alors de joindre un nouveau formulaire d'inscription.

Informations générales - règlements

1. Le Festival assure la disponibilité d'un piano pour les prestations. Tout autre instrument ou équipement demeure la responsabilité des participants.
2. Les participants devront se présenter à l'accueil 30 minutes avant l'heure de leur cohorte afin de confirmer leur présence.
3. **Lors des éliminatoires et du gala des finalistes**, les participants de toutes les catégories devront remettre **deux copies de leurs pièces** à l'accueil.

Pour la catégorie publique, instrument « Chant », la partition de musique doit contenir au minimum paroles et accords. Une partition notée sur une portée est fortement suggérée.

Important :

Si le candidat n'a pas ses partitions, le Festival sera dans l'obligation de le disqualifier sans remboursement. Il sera autorisé à jouer, une note lui sera attribuée, mais il ne recevra pas de trophée et ne sera pas éligible au gala des finalistes.

4. Le choix et le cachet de l'accompagnateur demeurent la responsabilité du participant. **Notez bien qu'un seul accompagnateur est accepté.**

Pour les catégories publique et provinciale, une trame sonore de l'accompagnement est acceptée. Nous vous demandons d'envoyer cette trame en même temps que l'inscription en fichier MP3 afin que nous puissions procéder à un regroupement pour le bon déroulement des prestations.

Pour l'instrument « Chant », aucune trame sonore où la voix de l'interprète original est entendue ne sera acceptée.

5. Un participant ne peut présenter une pièce qu'il a déjà exécutée lors d'une édition précédente.
6. Un participant ne peut pas changer sa pièce en dehors de la période permise.

Important :

Si le candidat change la ou les pièces inscrites, le Festival sera dans l'obligation de le disqualifier sans remboursement. Cependant, Il sera autorisé à jouer, une note lui sera attribuée, mais il ne recevra pas de trophée et ne sera pas éligible au gala des finalistes.

7. Un participant qui choisit de répartir le degré étudié sur deux ans doit l'indiquer aux organisateurs lors de son inscription. (Exemple, 11^e année sur deux ans)
8. Un participant peut se présenter dans la même catégorie avec deux instruments différents. Il doit alors compléter deux fiches d'inscription et défrayer le coût des deux inscriptions. L'envoi d'un courriel au Festival indiquant cette double participation serait apprécié. Le Festival considère que le piano classique et le piano populaire représentent deux instruments différents. Le participant désirant s'inscrire dans ces deux instruments peut le faire. Les pièces présentées doivent par contre être différentes.
9. Un participant peut se présenter dans plus d'une catégorie. Il doit alors défrayer le coût de chaque catégorie.

10. Le volet composition sera ouvert seulement si le nombre de participants le permet. Dans le cas contraire, le Festival se réserve le droit de fermer ce volet pour l'année en cours. Il en va de même avec le volet groupe niveau provincial. Les mêmes conditions s'appliquent. **Les concurrents inscrits seront alors remboursés.**
11. Le nombre de finalistes dans chaque cohorte dépendra du nombre de participants aux éliminatoires.
12. Les participants en orgue ne sont admis dans aucune catégorie en raison de contraintes techniques.
13. Un participant ne peut en aucun cas aller parler avec les membres du jury avant sa prestation. Si les juges l'offrent, il peut aller les rencontrer après la remise des résultats.
14. Tout participant qui ne se conforme pas aux règlements sera disqualifié sans remboursement.
15. **Aucune partition n'est requise au moment de l'inscription.**
Exception faite de la catégorie privée. Le participant doit fournir sa ou ses partitions lors de son inscription si les pièces présentées ne sont pas inscrites aux programmes de l'École préparatoire de musique Anne-Marie Globenski de l'université Laval ou de l'École de musique Vincent-d'Indy.
16. Un élève peut être reclassé ou redirigé vers la catégorie Brio. Pour bien comprendre cette catégorie, se référer à la page 8 du prospectus. Le festival se réserve aussi le droit de regrouper les participants en cohortes significatives.
17. Un maximum de cinq points de pénalité sera soustrait du résultat d'un participant qui :
 - dépasse le temps alloué
 - se comporte de manière inadéquate
 - fait usage de partitions
18. Tous les élèves classés dans la cohorte Brio doivent jouer sans leur partition. L'usage de partition entraînera une disqualification du participant et il ne sera pas autorisé à jouer.
19. Pour qu'un ensemble soit accepté, il doit y avoir une certaine homogénéité quant au niveau d'apprentissage. Ceci permet un meilleur classement et permet à chacun d'obtenir de meilleurs résultats. Par exemple, un duo formé d'un musicien de 8^e degré et d'un autre de 2^e degré est incohérent.
20. S'il manque des données lors de l'inscription, le Festival communiquera avec le participant pour lui demander de compléter les informations. Si le musicien ne complète pas son inscription dans les 7 jours suivants, le Festival annulera sa candidature.
21. L'usage d'un métronome est défendu lors des prestations musicales.
22. Il est interdit pour toute personne dans la salle d'aider par quelques moyens que ce soient le musicien durant sa prestation.
23. Lors de l'exécution d'une pièce, aucune reprise ne doit être jouée à moins qu'elle apporte une différence significative à la pièce.

24. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables lorsque le musicien ne peut se présenter au Festival.
25. Nous n'acceptons pas qu'un candidat se présente avec un vêtement affichant violence et/ou vulgarité.
26. Pour être éligible à la bourse Sr.-Thérèse-Fillion, l'élève doit fournir sa candidature expliquant son parcours actuel ainsi que le programme et l'institution de niveau supérieur où il se dirigera. La candidature doit être reçue avant le premier avril de l'année en cours.
27. Tous les litiges seront portés aux yeux du comité organisateur. Les décisions rendues seront finales et sans appel.

Critères d'évaluation

Technique
Respect des partitions
Musicalité
Tenue et présentation

100 points

Bourses

Cette répartition est suggérée à titre indicatif. Elle peut être modifiée en tout temps pour tenir compte du nombre de participants dans chaque cohorte.

CATÉGORIE PRIVÉE ET PUBLIQUE :
1er prix = 150 \$ à 500 \$
2e prix = 100 \$ à 400 \$
3e prix = 75 \$ à 300 \$

CATÉGORIE PROVINCIALE :
1er prix = 150 \$ à 500 \$
2e prix = 100 \$ à 400 \$
3e prix = 75 \$ à 300 \$

Prix spéciaux

PRIX SŒUR-THÉRÈSE-FILLION :

Bourse offerte par les Sœurs de la Charité de Saint-Louis à un (des) musicien(s) du secteur originaire(s) du territoire de la CSBE. **Il a pour but d'encourager le participant qui entreprend des études supérieures en musique.**

Ce prix a été créé avec la collaboration de Sœur Thérèse Fillion, une des fondatrices du Concours Clermont-Pépin. Des précisions seront ajoutées ultérieurement sur le site internet du Festival Clermont-Pépin.

PRIX COUP DE CŒUR DU JURY (Attribué par un partenaire financier du Festival) :

Le choix du récipiendaire de ce prix est à la discrétion du jury. Il est décerné à un participant démontrant créativité, musicalité, ténacité, etc. Le Festival veut ainsi **encourager les musiciens qui continuent leurs études musicales.**